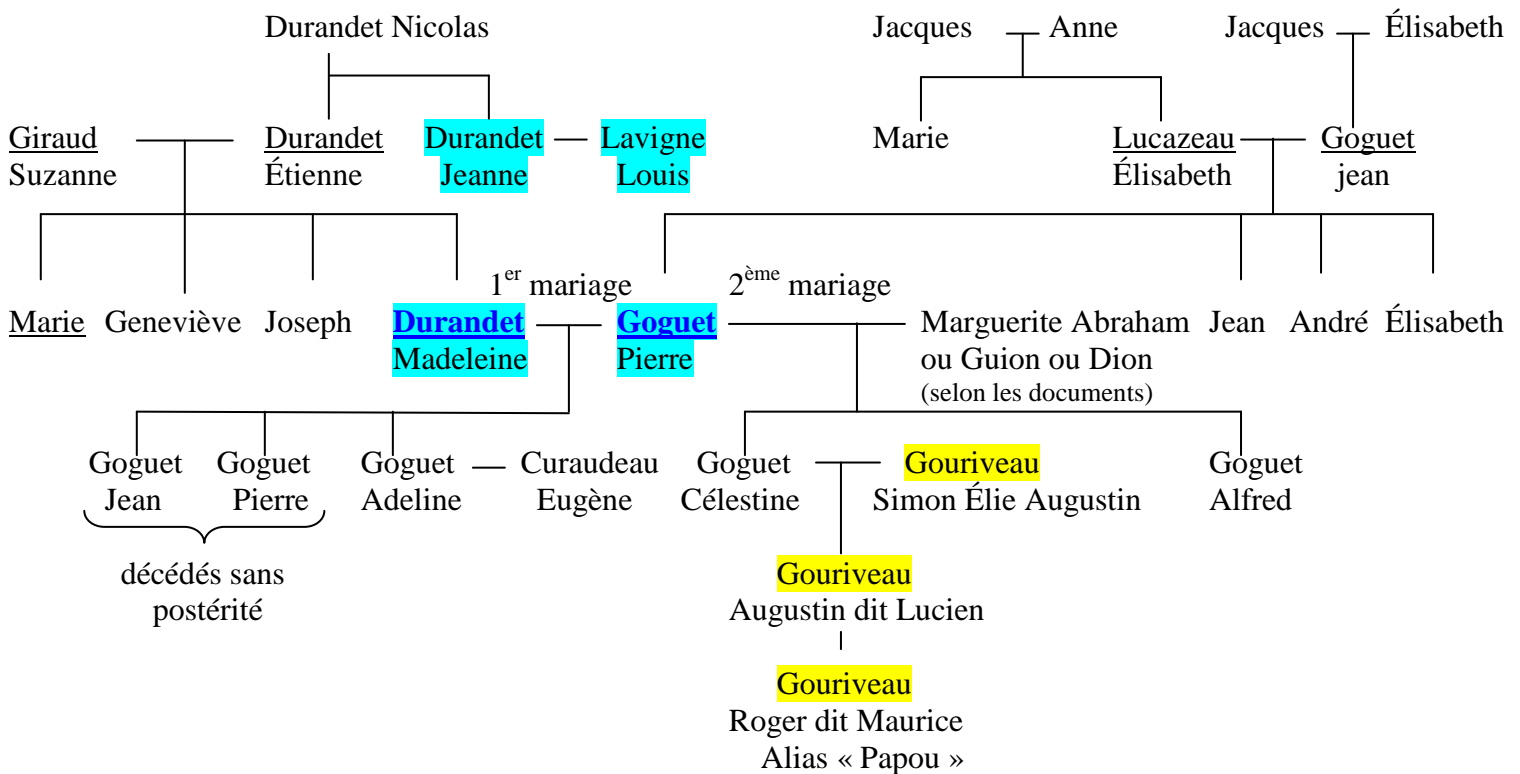


6 octobre 1801 (14 vendémiaire an X)

État d'arpentage pour Simon Rié de Lagorce, Cozes, pour des terrains vendus à Louis Lavigne, Bardécille Semussac.



Du 14<sup>e</sup> vandemiaire en dix<sup>e</sup>

Etat d'arpentement fait à la requête de Simon Rié de lagorce commune de Cozes des fonds qu'il a vendu a Louïs Lavigne de Bardessil commune de Semussac ainsy que suit

Premièrement

un morseau de vigne sittiée au ci devant fief des picottes contenant sept carreaux et la moitié d'un cy . . . 7 C<sup>ar</sup> 1/2 plus un autre morseau de vigne sittiée au même lieu dans le mesme fief contenant vingt trois carreaux et le tiers d'un cy . . . . . 23 C<sup>ar</sup> 1/3 plus un morseau de terre sittiée dans le fief de jupiter contenant vingt trois carreaux un tiers cy . . 23 C<sup>ar</sup> 1/3 Ce qui est en la commune d'arce 54 C<sup>ar</sup> 1/6 plus une autre morseau de terre sittiée en le cy devant fief de morange en la commune de Semussac contenant quarante carreaux un tiers cy . . . . . 40 C<sup>ar</sup> 1/3

1 carreau = 40 m<sup>2</sup>

Total de tout 94 C<sup>ar</sup> 1/2

arpanté par moy tessou M arpanteur

Du 14<sup>e</sup> vendémiaire In dix<sup>e</sup>

Etat d'arpentement fait à la<sup>Requête</sup> de Simon Ric de la gorie  
Commune de Cozes des fonds qu'il a vendus à Louis Lasigne  
De Bordessil commune de Semussac ainsi que suit.

Premièrement

un morceau de vigne située au cidesant fief des piccottes  
contenant sept carreaux et la moitié d'un c<sup>o</sup> . . . 7 c<sup>o</sup>  $\frac{1}{2}$

plus un autre morceau de vigne située au même lieu  
dans le même fief contenant vingt trois carreaux et la  
tierce d'un c<sup>o</sup> . . . 23 c<sup>o</sup>  $\frac{1}{3}$

plus un morceau de terre située dans le fief de jupiter  
contenant vingt trois carreaux un tiers c<sup>o</sup> . . . 23 c<sup>o</sup>  $\frac{1}{3}$

Ce qui est en la commune de 54 c<sup>o</sup>  $\frac{1}{6}$

plus un autre morceau de terre située en le cidesant  
fief de morange en la commune de Semussac contenant  
quarante carreaux un tiers c<sup>o</sup> . . . 40 c<sup>o</sup>  $\frac{1}{3}$

Total de tout  $\frac{94}{30}$  c<sup>o</sup>  $\frac{1}{2}$   
14

arpenté par moy desdits arpenteurs